

## Communiqué

### ***Nathalie SARLES soutient une proposition de loi sur la fin de vie***

Alors que l'actualité nous rappelle l'absolue nécessité de faire évoluer la législation pour élargir les possibilités offertes aux personnes en fin de vie, avec 118 de mes collègues députés, nous avons déposé cette semaine une proposition de loi sur la fin de vie. Ce texte propose d'offrir le libre choix aux français face à la fin de vie.

Suite au voyage d'étude que j'ai dernièrement effectué à Bruxelles dans le cadre du groupe d'études sur la fin de vie et les nombreux travaux parlementaires qui ont cours depuis le début de mon mandat, nous avons élaboré ce texte qui vise à garantir et renforcer les droits des personnes en fin de vie souffrant d'une maladie incurable.

Les Français aspirent à avoir le droit de choisir la façon de finir leur propre vie d'une manière paisible, digne et entourés de leurs proches. Mais la législation ne le permet pas aujourd'hui.

En créant de nouveaux droits pour les patients atteints d'une maladie incurable, sans pour autant contraindre les soignants, ce texte permettra de garantir, à chaque étape du parcours, l'exercice du libre arbitre de la personne demandant à mourir, et d'éviter tout abus.

L'accès aux soins palliatifs et à l'accompagnement digne en fin de vie doit être un droit universel.

**Retrouvez la proposition de loi:**

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3806\\_proposition-loi](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3806_proposition-loi)



Résidence Les Pascaline 17 jardin des Balmes 42120 Le Coteau Tél 04 77 72 71 82  
Assemblée Nationale Bureau 5813 126 rue de l'université 75007 Paris



nathalie.sarles@assemblee-nationale.fr



www.nathaliesarles.fr



www.facebook.com/nathaliesarlesLoire5/